FLASH INFO EMPLOYEUR

ATIACL FEH

Décembre 2018

Appel à versements des cotisations normales 2019

Nous vous rappelons que l'appel à versements des cotisations normales au titre de l'exercice 2019 est dématérialisé.

Toutes les informations concernant vos cotisations sont présentes sur votre espace personnalisé.

La procédure pour consulter ces informations est la suivante :

Une fois connecté à l'espace personnalisé,

- vous devez cliquer sur "Accès aux services" qui vous permet de consulter les fonds pour lesquels vous souhaitez déclarer et/ou cotiser,
- choisissez le service "Cotisations" du/des fonds concerné(s),
- cliquez ensuite sur "Références bancaires" et vérifiez que le champ sélectionné soit bien "Cotisations normales".

Vous y trouverez notamment :

- la périodicité de versement des cotisations,
- les références de virement à utiliser pour chaque échéance,
- la date limite de paiement de chaque échéance,
- le RIB du fonds destinataire des cotisations,
- la date d'exigibilité de la déclaration relative à vos versements.

Vous pourrez également imprimer un justificatif de versement à envoyer à votre comptable.

Les versements de cotisations qui seront effectués en 2019 devront faire l'objet d'une déclaration en début d'année 2020.

Si ce message ne vous concerne pas, merci de le transmettre à la personne en charge de cette activité au sein de votre collectivité.
Si vous relevez d'un centre de gestion, merci de vous rapprocher de cet organisme.

Une gestion Caisse des Dépôts